

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°46-2022-002

PUBLIÉ LE 6 JANVIER 2022

Sommaire

Préfecture du Lot /

46-2022-01-06-00001 - Arrêté n° 2022-02 portant désignation de Mme Hélène HARGITAI sous-préfète de Gourdon, pour assurer la suppléance du préfet du Lot du jeudi 6 janvier 2022 matin au dimanche 9 janvier 2022 au soir (1 page)

Page 3

Préfecture du Lot

46-2022-01-06-00001

Arrêté n° 2022-02 portant désignation de Mme
Hélène HARGITAI sous-préfète de Gourdon,
pour assurer la suppléance du préfet du Lot du
jeudi 6 janvier 2022 matin au dimanche 9 janvier
2022 au soir

Arrêté n° 2022-02
portant désignation de Mme Hélène HARGITAI sous-préfète de Gourdon,
pour assurer la suppléance du préfet du Lot
du jeudi 6 janvier 2022 matin au dimanche 9 janvier 2022 au soir

Le préfet du Lot,

- Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Vu** la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu** le décret du 3 octobre 2019 portant nomination de M. Nicolas REGNY, en qualité de secrétaire général de la préfecture du Lot ;
- Vu** le décret du 15 janvier 2020 nommant M. Michel PROSIC en qualité de préfet du Lot ;
- Vu** le décret du 16 septembre 2020 portant nomination de Mme Hélène HARGITAI, en qualité de sous-préfète de Gourdon ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

ARRÊTE

Article 1^{er} : En raison de l'absence simultanée du préfet du Lot et du secrétaire général de la préfecture, la suppléance du préfet du Lot sera assurée du jeudi 6 janvier 2022 matin au dimanche 9 janvier 2022 au soir par Mme Hélène HARGITAI, sous-préfète de Gourdon.

Pendant cette période, Mme Hélène HARGITAI exercera la plénitude des pouvoirs et des fonctions du préfet du Lot.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et transmis à titre de notification à Mme Hélène HARGITAI.

Cahors, le 6 janvier 2022

Pour le préfet et par délégation
Le secrétaire général

Nicolas REGNY